

Règlement particulier
Salle des mariages
mairie de Saint Symphorien

1 esplanade François Mitterrand
37100 Tours

Bus : lignes 12,17 arrêt Europe
Tramway : arrêt Beffroi



CARACTÉRISTIQUES

Capacité	60 personnes
Superficie	80 m²

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Chaises fixes (60)
Sonorisation
Vidéoprojecteur
<i>Pas d'accès WiFi</i>

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard de la salle des mariages de la mairie de Saint Symphorien.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

La salle est mise à disposition de personnes physiques et morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

La salle est destinée à accueillir des conférences ou réunions.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès à la salle est possible sur le créneau horaire 09h – 17h

Les clés et le badge de gestion de l'alarme sont à retirer auprès de la mairie annexe Saint Symphorien, 1 esplanade François Mitterrand 37100 Tours.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'aménagement est à la charge de l'organisateur.

L'organisateur doit contacter le responsable de la préparation des salles dès qu'il a reçu une confirmation de l'option de réservation de la part de la Ville.

Cet entretien préalable lui permettra d'adapter les installations aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les agents municipaux peuvent refuser un aménagement qui ne serait pas conforme aux règles de sécurité.

✓ Matériel

L'organisateur devra se conformer aux modalités convenues avec le responsable de la préparation des salles pour la manipulation du matériel municipal (amené, mis en place, repliement).

Les agents municipaux sont seuls habilités à manipuler le matériel de la Ville.

Aucun affichage (intérieur ni extérieur) n'est autorisé.

3.4 – BRUIT

L'organisateur veillera à limiter les sources de bruit ainsi que de diffusion sonore à l'extérieur du bâtiment, particulièrement après 22h.

Ainsi, il sera vigilant à l'égard :

- du volume de la sonorisation
- de la fermeture des portes et fenêtres donnant côté rue
- de la surveillance des éclats de voix et des bruits de moteur au moment de la sortie du bâtiment.

3.5 – PROPRETÉ

Le matériel de ménage est mis à disposition par la Ville.

Cependant, les produits d'entretien sont à la charge de l'organisateur. Seuls les détergents neutres peuvent être utilisés.

3.6 – SÉCURITÉ

Tous les produits inflammables sont interdits à l'intérieur du bâtiment, y compris dans les placards.

Un badge sera remis à l'organisateur au moment de la prise des clés, servant à activer et désactiver l'alarme du bâtiment.

Avant de quitter les lieux, l'organisateur s'assurera que toutes les issues sont correctement verrouillées et que le bâtiment est mis sous alarme.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, location	Mmes Christèle Perrin, Laurence Moreau ☎ 02.47.54.55.17 ✉ location.salles.stsymphorien@ville-tours.fr
Entretien	Mme Corinne Villas. ☎ 06.70.28.06.50
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15